

### **Comenan** (famille un temps possessionnée en pays guérandais)

Les Comenan sont une famille possessionnée à Rieux, Sérent, Montoir et en pays guérandais. Ils passent des alliances matrimoniales avec des familles du « terrouer ».

Perrot de Comenan figure parmi les nobles fidèles à Jean de Montfort pendant la guerre de Succession de Bretagne (134-1364) (CORRE, E., *Les nobles bretons pendant la guerre de Succession de Bretagne 1341-1364*, dactyl., mémoire de maîtrise, Brest, Université de Bretagne occidentale, 1993, p. 12).

Jean de Comenan épouse Agnès du Chastel. Il décède avant 1373 : à cette date, celle-ci, devenue veuve, fait don de 83 aires de saline aux moines de l'abbaye de Prières afin d'être participante à leurs prières et que soit célébré un anniversaire pour le repos de l'âme de son époux (Arch. dép. Morbihan, 3 H 8, p. 15 ; p. 137).

Guillemot de Comenan rend aveu le 22 août 1401 pour l'« herbregement » de Guersac en Montoir (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1477). Il décède avant le 28 juillet 1428 : lors d'une réformation des nobles et des exempts de la paroisse de de Montoir, il est noté que l'« herbregement » de la cour de Guersac, fut à feu Guillemot de Comenan (LAIGUE, Arch. dép. Morbihan, 9 J 6, Montoir et site « Archives remarquables »).

Lors d'une enquête effectuée, en 1411 à Guérande « messire » Maurice de Comenan est enregistré comme « estagier » de l'évêque de Nantes en ses régaires de Guérande (Arch. dép. Loire-Atlantique, E 74/14, f° 78-79 v°).

Raoul de Comenan épouse Jeanne de Lesnerac. Devenue veuve, elle décède avant 1426 : à cette date un minu est présenté au sire de Rieux par Maurice de Comenan, son fils (Arch. dép. Morbihan, E 55, p. 31 et 39). Sans doute est-ce lui qui est recensé, en 1427, lors d'une réformation des nobles et des exempts de la paroisse de de Rieux, en possession du manoir de Comenan, de sa métairie et dont le forestier ainsi que le sergent sont exempts de fouage, y est mentionné également Robert et son hébergement de la Grüe ayant une métairie ancienne (LAIGUE., *La noblesse...*, p. 659).

Dans un extrait de compte rendu par Raoul de Launay, trésorier et receveur général du 18 décembre 1452 au 30 novembre 1453, figure parmi les écuyers mis en ordonnance pour servir de décembre à février Pierre de Comenan aux gages de 60 livres (MORICE, *op. cit.*, t. II, col. 1627)

Lors des montres de l'évêché de Vannes des 21 avril 1477 et 4 septembre 1481, rapportées à la paroisse de Sérent, comparait Maurice de Comenan dont le revenu noble est estimé à 400 livres (LAIGUE, *La noblesse...*, p. 780), lors de la réformation des nobles et exempts de 1427 pour cette paroisse, Maurice de Comenan est en possession du manoir de Borel où il demeure (*ID.*, *ibid.*, p. 776) et en 1448, le Gruë en Rieux appartient à Robert de Comenan (*ID.*, *ibid.*, p. 662).

Revenons aux Comenan présents en pays guérandais. Dans le rentier du domaine ducal de Guérande, rédigé en 1452, qui prend en compte des informations antérieures – mais dont les dates ne sont pas précisées –, figure une « taille mons<sup>r</sup> Raoul de Comenan », dont il est précisé, en 1541 lors de la réformation du domaine ducal de Guérande, qu'elle doit être payée par le « seigneur de Quistinic, à cause de sa mere, qui] est heritier de Raoul de Comenan » (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1489 A], f° 56 ; *ibid.*, B 1493, f° 75).

La succession de Jeanne de Lesnerac est évoquée, le 30 septembre 1477, lors d'un procès opposant Robert de Comenan à Louis d'Avaugour (*ibid.*, B 8, f° 159).

Alain GALLICE